



CONTRAT DE LOCATION DE L'EXPOSITION  
« Océan, une plongée insolite »

ENTRE :

Le Muséum national d'histoire naturelle,  
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP),  
Identifié sous le numéro d'établissement 075 3494 R \_ SIRET : 180 044 174 00019,  
Domicilié au 57, rue Cuvier - 75005 Paris,  
Représenté par son président Monsieur Bruno DAVID,

Ci-après dénommé le « Muséum »,

D'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay  
Identifiée sous le numéro SIREN 200 056 232,  
Domiciliée au 21 rue Jean Rostand – 91400 Orsay,  
Représentée par son président Monsieur Grégoire de LASTEYRIE,

Ci-après dénommée le « Preneur »,

D'autre part,

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de sa mission statutaire, le Muséum a réalisé une exposition « *Océan, une plongée insolite* » (ci-après « l'Exposition ») présentée à la Grande Galerie de l'Évolution du Jardin des Plantes à Paris, du 3 avril 2019 au 5 janvier 2020.

Afin de répondre au mieux à sa mission de diffusion des connaissances scientifiques, le Muséum propose la location d'une version légère dématérialisée (« Petite Forme ») de l'Exposition.

Dans le cadre de sa politique développement durable, l'Agglomération Paris-Saclay développe de nombreux moyens de sensibilisation à l'environnement dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territoriale, l'évènement annuel « Les Randos-durables » ou encore « l'Atlas de la biodiversité ».

Le choix de présenter cette exposition sur le milieu marin permet ainsi de diversifier de par son support et le sujet abordé les outils de sensibilisation. Celle-ci permettra de toucher de nouvelles personnes, d'améliorer les connaissances sur le milieu, et de faire lien avec les comportements sur milieu terrestres (abandon des déchets par exemple, consommation, ...).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

## ARTICLE 1er : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités par lesquelles le Muséum loue au Preneur l'Exposition en Petite forme (version légère dématérialisée), intitulée « *Océan* » et dont la description figure à l'Annexe A.

L'Exposition est louée au Preneur pour la circulation d'un jeu unique dans un **maximum de 5 lieux** de l'agglomération (médiathèques, salle communale, maison de quartier, en extérieur), durant 2 ans, du **18 septembre 2022 au 17 septembre 2024** :

- salle communale de Gometz-le-Châtel du 18 au 25 septembre 2022,
- médiathèque Francis Huster de Nozay du 26 septembre au 9 octobre 2022 dans le cadre des Rando-durables,
- médiathèque « des Hautes Garennes » de Palaiseau du mardi 11 octobre au 8 novembre 2022.

Dans le cas où une présentation serait envisagée dans d'autres lieux, le Preneur sollicitera le Muséum pour validation préalable et écrite.

## ARTICLE 2 : Contenu de l'Exposition

L'exposition itinérante *Océan* a été conçue et réalisée par le Muséum national d'histoire naturelle.

La totalité des panneaux composant l'Exposition, livrés sous forme de fichiers numériques (ci-après « les Éléments »), est décrite à l'Annexe B.

Le Preneur éditera un seul jeu de panneaux mais pourra réimprimer tout panneau endommagé durant la période de l'itinérance de l'Exposition.

## ARTICLE 3 : Personnes référentes

La diffusion de l'Exposition est effectuée, au Muséum, par Agnès PARENT, Directrice des publics, représentée par Térésa RIBEYRON, chef de projet, sous la supervision d'Elsa GUERRY, responsable du service de la programmation et de l'itinérance des expositions.

La personne qui sera l'interlocuteur du Muséum au sein de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est Madame Clémence MONDIET, cheffe de projet transition écologique.

Les Parties s'engagent à s'informer réciproquement par écrit, dans les meilleurs délais de tout changement des personnes référentes.

## ARTICLE 4 : Obligations et garanties des Parties

### 4.1 Obligations du Preneur

Le Preneur s'engage notamment à :

- prendre en charge la maîtrise d'œuvre et notamment les travaux de fabrication graphique de l'Exposition en un jeu unique, et le cas échéant de conception et réalisation de la scénographie ;
- faire valider au Muséum tout ajout ou modification de contenus, de mise en forme graphique ou de mise en espace de l'Exposition (textes, images, graphisme, plan de l'exposition, mise en espace, etc.) ;

Accusé de réception en préfecture 091-200056232-20220909-C2022-326-CC Date de télétransmission : 23/09/2022 Date de réception préfecture : 23/09/2022
--

- prendre en charge l'installation (montage compris) le stockage et le démontage des panneaux de l'Exposition. Le Preneur adressera au Muséum, au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de l'Exposition, des photographies des espaces destinés à l'accueillir ;
- transmettre au Muséum au moins trois mois à l'avance le nom des lieux de présentation de l'Exposition durant la période d'itinérance locale ;
- faire parvenir au Muséum des photographies de l'Exposition dans les différents lieux et lui accorder les droits d'utilisation non commerciale pour 5 ans dans le monde entier sur supports papier et sur internet uniquement dans le cadre de la communication de l'itinérance par le Muséum ;
- à l'issue de chaque présentation de l'Exposition, lui faire parvenir les chiffres de la fréquentation dans les différents lieux s'il en dispose ;
- à la fin de la période d'Exposition détruire les panneaux et les fichiers fournis par le Muséum qui ont servi à la création de son Exposition et à ne plus les utiliser.

#### 4.2 Obligations et garanties du Muséum

Le Muséum s'engage à :

- fournir au Preneur la version dématérialisée de l'Exposition à la signature du présent contrat ;
- lui céder les droits afférents au contenu dématérialisé selon les conditions ci-dessous.

Le Muséum garantit le Preneur :

- être propriétaire de l'Exposition,
- être titulaire de l'ensemble des éventuels droits de propriété intellectuelle existant sur les Éléments et garantit le Preneur contre tout recours à cet égard.

#### 4.3 Cession des droits

##### a/ Nature des droits cédés

L'Exposition dématérialisée ainsi que les éléments techniques qui s'y intègrent (conception et écriture du projet, préparation, réalisation et montage des séquences filmées) doivent être considérés comme une œuvre au sens du code de la propriété intellectuelle français. Il en est de même pour les nom et logo du Muséum.

Le Muséum cède au Preneur qui l'accepte l'intégralité des droits patrimoniaux de l'œuvre, de ses noms et logos à savoir :

- Le droit de reproduire et/ou de la faire reproduire en tout ou partie, au sens de l'article L. 122 3 du code de la propriété intellectuelle français, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (notamment par enregistrement, mémorisation, téléchargement, stockage ou tout acte de fixation temporaire...) sur tout support existant ou à venir (notamment papier, magnétiques, numériques, électroniques...) et en tous formats et d'en faire établir des copies sans limitation du nombre ;
- Le droit de représenter et/ou de la faire représenter en tout ou partie, au sens de l'article L. 122 2 du code de la propriété intellectuelle français, par tous moyens existants ou à venir, notamment papier, multimédia, numérique, télécommunication, DVD et sur internet Intranet et Extranet.
- Le droit d'adaptation des contenus sans en dénaturer le sens ou la nature selon les nécessités des supports

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

#### b/ Étendue des droits cédés

Durée : Les droits mentionnés sont cédés par le Muséum à partir de la réception de l'œuvre visée pour la durée de la présentation décrite en article 1<sup>er</sup>.

Lieu : Le Preneur pourra diffuser ou faire diffuser l'œuvre, ainsi que les noms et logo du Muséum comme il le souhaite et à ses frais dans les lieux précisés en article 1<sup>er</sup>, après validation écrite et préalable du Muséum.

Utilisation : Les droits visés sont cédés à titre non exclusif au profit du Preneur pour une exploitation non commerciale dans le cadre et pour la durée de l'Exposition itinérante locale et de sa promotion papier et internet.

En aucun cas le Preneur ne peut mettre en ligne tout ou partie des contenus de l'Exposition sur quelque support que ce soit.

Toute autre exploitation des Éléments, notamment dans le cadre de la réalisation d'un catalogue ou de la fabrication de produits dérivés, est interdite et pourra faire l'objet de poursuites.

#### c/ Respect des droits moraux de l'auteur

Le Preneur s'engage à respecter les droits moraux du Muséum et des auteurs conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle français, selon les mentions et copyrights qui lui auront été fournis.

#### d/ Garanties apportées par le Muséum

Le Muséum garantit le Preneur qu'il détient l'ensemble des droits patrimoniaux et autorisations de l'œuvre ainsi que ses noms et logo lui permettant d'accorder l'exercice des droits concédés conformément aux termes de la Convention et lui en garantit la libre jouissance.

Le Muséum garantit le Preneur contre tout recours ou revendication de la part de tiers et relatif à l'œuvre ainsi qu'à ses noms et logo.

### ARTICLE 5 : Mention – communication

5.1 Le Preneur devra accompagner tout support réalisé en parallèle de l'Exposition de la mention de la propriété du Muséum, de son logo et d'un cartel indiquant « *Exposition conçue et réalisée par le Muséum national d'histoire naturelle* ».



Le Preneur devra, dans la mesure du possible, respecter cette obligation pour toute utilisation des supports de l'Exposition dans le cadre des opérations de communication relatives à cette dernière et ci-après décrites.

Dans tous les cas et sur tous les supports de communication liés à l'Exposition, le logo du Muséum devra apparaître dans une taille supérieure à ceux des partenaires du Preneur.

5.2 Le Preneur s'engage à prendre à sa charge l'entière organisation et les coûts y afférents, des opérations de communication et de publicité relatives à l'Exposition.

Sur demande préalable et écrite, le Muséum pourra donner l'autorisation au Preneur d'utiliser certains

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Éléments et/ou d'utiliser des supports de communication déjà existants appartenant au Muséum, afin qu'il puisse procéder aux opérations de communication et de publicité.

Le Preneur devra soumettre pour accord préalable et écrit (BAT) du Muséum les éléments de communication et de publicité de l'Exposition comprenant le nom et/ou logo du Muséum qu'il aura lui-même réalisés et/ou faits réaliser.

Le Muséum s'engage à valider ces éléments dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrés après réception. A défaut de réponse dans ce délai, son accord sera réputé acquis.

## ARTICLE 6 : Conditions financières

### 6.1 Montant de la location

L'Exposition est louée pour la somme de 500 euros HT, à laquelle s'applique une TVA de 20 %, soit 600 (six cents) euros TTC.

### 6.2 Modalités des versements

À la signature du contrat, le Preneur adresse au Muséum un bon de commande indiquant le numéro d'engagement juridique auquel correspond la dépense.

Le Preneur verse au Muséum la totalité de cette somme dans les 30 jours à compter de la réception de la facture correspondante sur ChorusPro (code service D2) par mandat administratif sur le compte bancaire « Muséum national d'histoire naturelle » (RIB en Annexe C)

IBAN (International Bank Account Number):

FR76 1007 1750 0000 0010 0529 797

BIC (Bank Identifier Code) : TRPUFRP1

## ARTICLE 7 : Durée – avenant

Le présent contrat de location est conclu à compter de sa date de signature pour la période de location, soit jusqu'au 17 septembre 2024.

Il peut être modifié ou prolongé par avenant écrit entre les Parties.

## ARTICLE 8 : Annulation

8.1 En cas d'annulation par le Preneur hors cas de force majeure deux semaines avant la date d'ouverture de l'Exposition, le présent contrat est résilié et 50 % du montant de location reste dû au Muséum.

8.2 En cas d'annulation par le Muséum, le présent contrat est résilié et le Muséum doit reverser au Preneur les éventuelles sommes que celui-ci lui aurait déjà versées.

## ARTICLE 9 : Protection des données

Les deux Parties s'accordent respectivement sur le principe que les données relevées sur le présent contrat et les documents annexes liés à ce dernier, puissent être collectées sur des bases de données, traitées dans le cadre légal de la Loi en vigueur afin de permettre la bonne exécution dudit contrat.

Les deux Parties ont renseigné volontairement les données personnelles nécessaires à la bonne conduite

Accusé de réception en préfecture  
N° : 23-2019-02000-2022-0001  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

du présent contrat ; et elles pourront en demander la correction si ces dernières s'avèrent incorrectes avec la présentation des justificatifs ad hoc.

A l'exécution du contrat, cette autorisation ne rompt pas les obligations de chaque Partie à garder le secret et à ne pas communiquer les informations obtenues de quelque nature qu'elles soient.

#### ARTICLE 10 : Résiliations et Litiges

Outre les dispositions de l'article annulation, le présent contrat pourra également être résilié dans les cas suivants :

10.1 En cas d'inexécution de l'une de ses obligations par l'une des Parties, la Partie lésée pourra, quinze jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, résilier de plein droit le présent contrat sans préavis et sans formalité supplémentaire. Cette résiliation est effectuée sans préjudice de tout dommage et intérêt auquel elle pourrait prétendre du fait du manquement susvisé.

10.2 Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations contractuelles du fait de la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par le Code Civil et la jurisprudence.

La Partie invoquant un cas de force majeure devra le notifier par écrit à l'autre Partie dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel événement.

Dans tous les cas, la Partie affectée devra faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'éviter, éliminer ou réduire les causes du retard et reprendre l'exécution de ses obligations dès que l'événement invoqué aura disparu.

Si le cas de force majeure venait à excéder trente (30) jours ouvrés à compter de la notification visée ci-dessus, chaque Partie aura la faculté de notifier la résiliation de plein droit et sans indemnité de la Convention, sans autre formalité notamment judiciaire.

10.3 Le présent contrat est soumis à la loi française.

À défaut d'accord amiable entre les Parties dans les trois mois après réception d'une mise en demeure avec accusé de réception, toute contestation portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumise au tribunal compétent de Paris.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux.

À Paris le 04 SEP. 2022

Pour le Muséum national d'histoire naturelle  
Pour le Président et par délégation

Le Directeur des affaires juridiques et des achats

Hervé COURTIL

À Orsay le 09 SEP. 2022

Pour le Preneur  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

EXPOSITION ITINÉRANTE

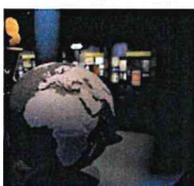
# OCÉAN UNE PLONGÉE INSOLITE

## UNE EXPOSITION IMMERSIVE, À LA DÉCOUVERTE D'UNE BIODIVERSITÉ INSOUÇONNÉE.

Largement méconnu car difficile d'accès, l'océan abrite une vie fascinante. L'exposition propose un voyage au coeur de cette biodiversité insolite, loin du littoral et des figures familières, et sensibilise aux menaces qui pèsent sur le milieu.



Marthine Moncalat © MNHN - T.Y. Chan



### UN MONDE À EXPLORER

Bien qu'il occupe la plus grande partie de notre planète, l'océan reste largement inexploré ! Grandes frises graphiques, dispositifs interactifs ou maquettes permettent au visiteur de prendre conscience des contraintes du milieu marin pour l'homme et de l'incroyable défi que représente son exploration.



### AU GRÉ DU COURANT

Grâce des dispositifs interactifs et à un grand spectacle audiovisuel à 360°, le visiteur part à la découverte d'une vie insoupçonnée, car invisible à l'oeil nu : le monde planctonique microscopique. L'exposition met en avant la beauté de ces organismes et le rôle essentiel qu'ils jouent à l'échelle de la planète.



### PLONGÉE EN MILIEUX EXTRÊMES

Projections immersives et spécimens naturalisés invitent le visiteur à une plongée dans les milieux insolites, difficilement accessibles pour l'homme : le milieu profond et le milieu polaire. Ces zones abritent des formes de vie remarquables, adaptées à des conditions de vie extrêmes.



### UN OCÉAN DE PROMESSES

Prenant comme point de départ l'organisme marin dans son environnement, l'exposition présente ici des ressources peu connues de l'océan, tout en valorisant une approche respectueuse de la nature, qui ne se base plus sur ce qu'on peut en extraire mais sur ce qu'on peut en apprendre.



### ENTRE MYTHES ET RÉALITÉ

Coelacanthes, régales ou calmars géants dévoilent une partie de leurs mystères. À travers des mythes et des grandes projections, le visiteur découvre tout un cortège de créatures, naviguant entre bestiaires fantastiques et traités d'histoire naturelle.

Une exposition produite en 2019 par le Muséum national d'Histoire naturelle, sur une surface initiale de 1 000 m<sup>2</sup>



**MUSÉUM**  
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

## ANNEXE B : LISTE DES ÉLÉMENTS TRANSMIS

Petite Forme en version monolingue (français) : Fichier numérique comprenant les 16 panneaux (85\*200 cm), maqueté pour impression

- o 1/ Océan, une plongée insolite
- o 2/ Les reliefs sous-marins
- o 3/ À la conquête des profondeurs
- o 4/ Un océan toujours plus profond
- o 5/ Vie à découvrir
- o 6/ Le plancton dans tous ses états
- o 7/ Microscopique mais essentiel
- o 8/ Océan en danger
- o 9/ Dans l'obscurité des grands fonds
- o 10/ Le peuple des profondeurs
- o 11/ Un océan à part
- o 12/ Les habitants du froid
- o 13/ Un océan de promesses
- o 14/ L'insaisissable calamar géant
- o 15/ Le retour du coelacanthe
- o 16/ Le mystérieux régalec

Dossier pédagogique

Programmation culturelle

Logos et charte du Muséum

ANNEXE C : RIB du MUSÉUM

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005297	97	TRP-ARS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0529	797	TRPFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

MNHN-MUSEUM NATIONAL HISTOIRE NATURELLE

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

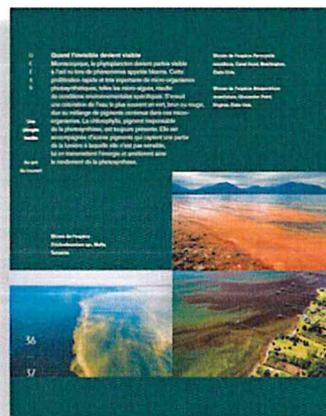
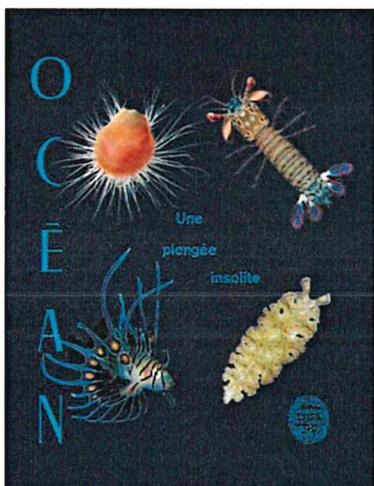
**LE MUSÉUM ÉDITEUR**

**DES ÉDITIONS GRAND PUBLIC**

Établissement de recherche et d'enseignement scientifique, le Muséum national d'histoire naturelle est aussi éditeur. Parmi ses missions fondatrices, à savoir la conservation, la diffusion, la recherche, l'enseignement et l'expertise, il a à coeur la **diffusion des connaissances auprès du plus grand nombre**, en proposant une gamme éditoriale pour tous les publics. Pour petits ou grands, ses livres s'appuient sur les travaux de ses nombreux chercheurs mais se distinguent aussi par leur créativité graphique. Entre savoir et beau, ils réussissent l'**alchimie de la science et de l'art**. De quoi faire découvrir sous un œil nouveau les multiples domaines que recouvre l'histoire naturelle !

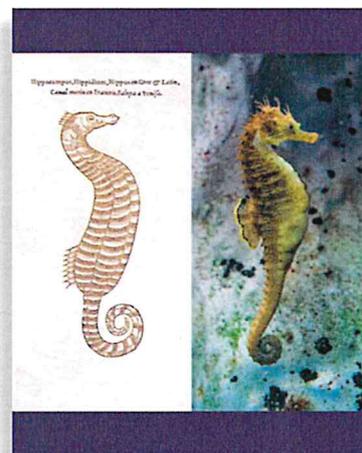
**Parallèlement à l'exposition « Océan, une plongée insolite », les éditions grand public du Muséum propose deux ouvrages pour approfondir la visite : le catalogue d'exposition, sous forme de beau livre, et un carnet d'activités jeunesse sur le thème de l'océan.**

**Océan, une plongée insolite**



Explorer l'océan, c'est partir à la conquête de profondeurs riches d'une biodiversité méconnue. Dans la lignée des expéditions naturalistes du XIX<sup>e</sup> siècle, le Muséum national d'histoire naturelle mène des missions dans des milieux extrêmes pour découvrir de nouvelles espèces aux ressources insoupçonnées. Fruit de prouesses techniques et scientifiques toujours renouvelées, l'odyssée sous-marine donne à voir un ballet d'êtres microscopiques, témoins de l'immensité fragile qu'est l'océan et des bouleversements auxquels l'Homme le soumet.

**Genre :** catalogue d'exposition  
**Format :** 20 x 25 cm  
**Pagination :** 120 pages, 200 illustrations couleurs  
**Prix :** 20 € TTC  
**Parution :** avril 2019



Accusé de réception en préfecture  
 091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
 Date de télétransmission : 23/09/2022  
 Date de réception préfecture : 23/09/2022

## Collection « Mode(s) d'emploi »

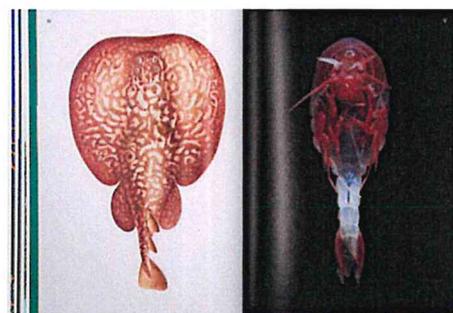
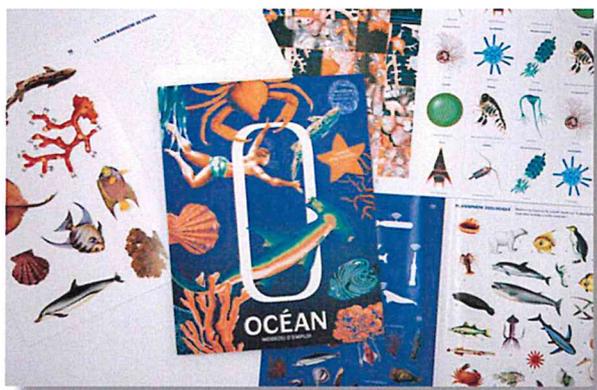
Le principe de cette collection de carnets d'activités jeunesse est d'**émerviller pour instruire**.

Dans un écosystème devenu vulnérable, il importe de sensibiliser les enfants à leur environnement afin qu'ils comprennent, dès leur plus jeune âge, la nature qui les entoure, car ce sont eux qui, demain, auront à charge de la préserver.

Cette collection ludico-pédagogique donne à découvrir aux plus jeunes les trésors du vivant en conjuguant jeux et contenus informatifs sur une diversité de sujets en lien avec une thématique.

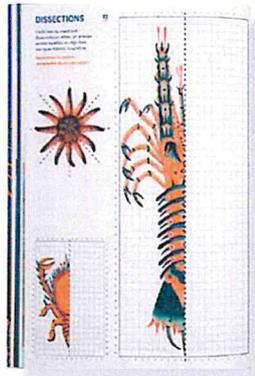
Grâce à ses sublimes illustrations, constituées de planches anciennes et de photographies de détails microscopiques, c'est à une véritable expérience immersive, esthétique et naturaliste qu'elle invite.

## Océan mode(s) d'emploi



Protéger l'océan, c'est commencer à l'observer et s'y intéresser, afin de prendre conscience du rôle essentiel de ce réservoir de vie pour notre planète. Donc enfile ton équipement de plongée et explore les profondeurs ! De la surface jusqu'aux abysses, ce cahier de jeux te révélera les multiples facettes de l'océan : sa géographie, sa faune et sa flore, ses mythes, ainsi que les moyens mis au point par l'Homme pour mieux l'explorer...

Composé d'activités thématiques et ludiques, cet album rappelle à quel point l'océan est précieux, berceau d'une biodiversité riche et méconnue, à l'équilibre fragilisé.



- des jeux (coloriages, mots cachés, point à point, labyrinthe, quizz, etc.)
- des pages de synthèse donnant les solutions des jeux et des notions de base liées aux thèmes abordés
- un glossaire définissant les termes essentiels
- une boîte à outils placée dans un cahier central amovible, regroupant des autocollants, des pochoirs et une affiche
- un portfolio naturaliste constitué des vélins et planches issus des collections du Muséum et de photographies d'espèces microscopiques insolites.

### POUR TROUVER CES OUVRAGES

Les éditions grand public du Muséum sont diffusées et distribuées par GÉODIF-SODIS, dans toutes les bonnes librairies.



**Genre :** cahier d'activités jeunesse

**Format :** 23 x 31 cm

**Pagination :** 64 pages

**Prix :** 17,50 € TTC

**Parution :** septembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022

Accusé de réception en préfecture  
091-200056232-20220909-C2022-326-CC  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022